



## **Rapport Annuel : Rapport de Confiserie Mondoux sur les Risques de Travail Forcé et de Travail des Enfants, Exercice Financier se Terminant le 31 décembre 2025**

### **Introduction**

La Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement exige que les entités soumettent un rapport au ministre au plus tard le 31 mai de chaque année sur les mesures prises durant l'exercice financier précédent afin de réduire et prévenir le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants à tout stade de la production.

La vision de Confiserie Mondoux Inc., « être un distributeur de joie », ainsi que ses valeurs corporatives de sécurité et d'intégrité nous poussent à nous améliorer chaque jour.

### **Présentation de l'Entité**

1. **Structure de Confiserie Mondoux** : Confiserie Mondoux est une société par actions, ce qui signifie qu'il s'agit d'une entité commerciale légalement constituée.
2. **Activités de Confiserie Mondoux** : Confiserie Mondoux mène deux activités principales :
  - **Production de biens (au Canada)** : Confiserie Mondoux fabrique, extrait, cultive ou transforme des biens au Canada.
  - **Importation de biens au Canada** : L'entreprise importe également des biens produits à l'étranger, étendant ainsi ses activités à des chaînes d'approvisionnement internationales.

### **Mesures Prises pour Réduire les Risques de Travail Forcé et de Travail des Enfants**

1. **Prévention et Réduction des Risques** : Confiserie Mondoux a mis en œuvre plusieurs mesures pour prévenir et réduire les risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités, tant au Canada qu'à l'étranger. Ces mesures incluent :
  - **Cartographie des activités** : Cartographie des opérations et chaînes d'approvisionnement pour mieux comprendre où peuvent se situer les risques.
  - **Évaluation interne des risques** : Réalisation d'une évaluation interne pour identifier et analyser les risques potentiels.
  - **Politiques et processus de diligence raisonnable** : Mise en place de processus de diligence raisonnable pour identifier, traiter et interdire le recours au travail forcé ou au travail des enfants.
  - **Priorisation des risques** : Exercice de priorisation pour cibler les risques les plus graves.



- **Politiques pour les fournisseurs** : Exigence que les fournisseurs aient leurs propres politiques contre le travail forcé et le travail des enfants.
  - **Suivi des fournisseurs** : Surveillance continue pour s'assurer du respect des politiques.
  - **Dialogue avec les partenaires** : Engagement avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement pour sensibiliser et collaborer sur ces enjeux.
2. **Informations supplémentaires** : Confiserie Mondoux reconnaît l'importance d'un cadre robuste pour faire face à ces risques. Bien que des progrès notables aient été réalisés, des domaines restent à développer, notamment l'engagement auprès de fournisseurs à risque élevé et l'élargissement des évaluations de risques à tous les niveaux de la chaîne.

### **Politiques et Processus de Diligence Raisonnable**

1. **Existence de Politiques** : Des politiques et processus de diligence raisonnable sont en place pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants, et orientent les pratiques de l'entreprise.
2. **Certification SQF** : En tant qu'entité certifiée SQF, Confiserie Mondoux répond aux normes les plus élevées en matière de sécurité alimentaire, de traçabilité et de responsabilité des fournisseurs, soutenant ainsi la Loi canadienne et les obligations internationales en matière de droits humains.
3. **Éléments des Politiques** :
  - **Conduite responsable** : Intégration de la conduite responsable dans les politiques de gestion.
  - **Identification des impacts négatifs** : Évaluation régulière des impacts potentiels et réels.
  - **Actions correctives** : Mise en œuvre de mesures pour cesser, prévenir ou atténuer les impacts négatifs.

### **Identification et Gestion des Risques**

1. **Identification des Risques** : Début de l'identification des activités exposées à des risques, mais reconnaissance de certaines lacunes dans l'évaluation.
2. **Risques liés à certaines zones géographiques** : Reconnaissance de risques potentiels liés à certains lieux d'activité.
3. **Pas de risque identifié par secteur** : Aucune industrie ou secteur spécifique n'a été identifié comme présentant un risque significatif à ce jour.
4. **Étapes supplémentaires requises** : Nécessité d'élargir les évaluations de risques et renforcer la gestion des risques.

### **Mesures Correctives et Efficacité**



1. **Absence de cas identifiés** : Aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'a été identifié à ce jour.
2. **Mesures concernant la perte de revenu** : Aucune mesure requise, en raison de l'absence de cas identifiés.
3. **Formation des employés** : Aucune formation spécifique n'est actuellement offerte, ce qui représente une opportunité d'amélioration.
4. **Évaluation de l'efficacité des politiques** : Des procédures existent pour évaluer l'efficacité des efforts déployés.
5. **Méthodes d'évaluation** :
  - **Collaboration avec les fournisseurs** : Mesure de l'efficacité à travers le dialogue.
  - **Indicateurs de performance** : Suivi d'indicateurs pertinents pour évaluer les progrès.

### **Conclusion et Prochaines Étapes**

Confiserie Mondoux a fait d'importants progrès dans la lutte contre les risques de travail forcé et de travail des enfants. Toutefois, certaines lacunes subsistent, notamment en matière d'évaluation des risques, d'engagement fournisseur et de formation. Les prochaines étapes incluent l'achèvement des évaluations de risques, l'amélioration des formations et le renforcement des collaborations avec les fournisseurs.

### **Approbation et Attestation**

Conformément aux exigences de la Loi, je soussigné, atteste avoir examiné les informations contenues dans ce rapport pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025. Selon mes connaissances, et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans ce rapport sont vraies, exactes et complètes à tous égards matériels, aux fins de la Loi.

Signé : \_\_\_\_\_

Nom : Hani Basile

Titre : Président Exécutif

Date : 27 mars 2025